

**Question :**

À la mise en service de la route de déviation de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois, il est prévu que 60 % des déplacements y soient réaffectés. Est-ce que cette évaluation, basée sur une enquête routière origine-destination de 1996, a été réalisée correctement ? Ne s'y serait-il pas glissé une erreur ?

**Réponse :**

Selon les enquêtes routières origine-destination réalisées en 1996, 40 % des déplacements enquêtés sur la route 131 avaient pour origine ou encore pour destination le territoire de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois. Lors de l'exercice de réaffectation, ces déplacements furent considérées comme locaux et s'effectuant toujours, en présence d'une route de déviation, sur le tronçon dévié de la route 131 (au cœur de l'agglomération).

Les déplacements ayant une origine et une destination autre que le territoire de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois ont été considérés comme de transit, et de ce fait, réaffectés sur la route de déviation.

Après vérification, il appert que la répartition 40 % de déplacements locaux et 60 % de déplacements en transit est correcte.

L'exercice de réaffectation de 1996 est basé sur des hypothèses qui sous-tendent que les usagers en transit ne trouveront aucun avantage à utiliser la route 131 déviée.